

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 2 juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 2 juin 2020 à la salle des délibérations, en vidéoconférence téléphonique à 18 h 30, à l'Édifice municipal, 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2020.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Bande cyclable (accotements asphaltés) le long de la route 277 vers la Station dans un état lamentable.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour le terrassement et la finition de surface pour l'aérodrome.
 - 5.2 Projet présenté dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants » année 2020-2021 de la MRC Les Etchemins - Travaux de terrassement et de finition de surface pour l'aérodrome de Lac-Etchemin.
 - 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture, le transport et la livraison d'huile à chauffage, de diesel et d'essence pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.
 - 5.4 Adjudication du contrat pour la construction d'un bâtiment à abrasif et mode de financement.
 - 5.5 Résolution d'engagement de M. David Gosselin au poste de coordonnateur aux travaux publics de la Municipalité de Lac-Etchemin.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Adjudication du contrat pour l'achat de 100 balises de repérage 9-1-1 de numéros civiques et le remplacement de 250 poteaux de balises.
 - 6.2 Demande de dérogation mineure no. 2020-121 - Mme Véronique Mercier,

- au 1493, route 277, lot numéro 3 601 775, zone 15-CH, à Lac-Étchemin.
- 6.3 Demande de démolition de l'immeuble sis au 1540, route 277, zone 07-CH - Garage de M. Hermann Jacques.
- 6.4 Remplacement de la procédure concernant la tenue d'une assemblée publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours - Projet de règlement numéro 197-2020 amendant la réglementation d'urbanisme.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique culturelle.
- 7.2 Confirmation et acceptation - Embauche des moniteurs pour le camp de jour - Saison 2020.
- 7.3 Adjudication du contrat pour la réparation de la dalle de béton incluant les escaliers et ajout d'une couche de polyuréthane à l'entrée principale au Centre des arts et de la culture.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Étchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

- 11.1 Souscriptions diverses :

a)

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens. (Considérant que la rencontre se tient par conférence téléphonique, ce point n'est pas à considérer).

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Étchemin et ce notamment à travers la présente séance».

108-06-2020

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

109-06-2020

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

110-06-2020

4.1

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ACCOTEMENTS D'UN TRONÇON DE LA ROUTE 277 VERS LA STATION À LAC-ETCHEMIN

Considérant que des citoyens circulent régulièrement à pied ou à vélo sur les accotements le long de la route 277 entre Lac-Etchemin et le secteur de la Station;

Considérant qu'au cours de l'année 2018, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a procédé au pavage complet d'un tronçon de la route 277 vers la Station incluant les accotements;

Considérant que le pavage des accotements de ce tronçon refait il y a seulement deux (2) ans est très endommagé et présente des fissures et de l'affaissement en plusieurs endroits;

Considérant que le Conseil municipal considère que lesdits accotements s'avèrent non sécuritaires par les citoyens qui y circulent et constituent un danger réel;

Considérant que plusieurs citoyens et utilisateurs ont demandé l'intervention de la municipalité pour acheminer une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour procéder aux travaux de réfection des accotements de ce tronçon de la route 277 en vue de sécuriser l'infrastructure;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prévoir rapidement et à très court terme, les travaux de réfection/réparation des accotements de ce tronçon de la route 277, et ce, dans le but d'améliorer la sécurité pour les utilisateurs (piétons et cyclistes) qui y circulent.

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

111-06-2020

5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE FINITION DE LA SURFACE POUR L'AÉRODROME

Considérant l'appel d'offres lancé par invitation auprès de trois (3) entreprises

spécialisées en excavation sur le territoire municipal;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Compagnie	Prix (taxes nettes)
Carrière Etchemin Inc.	89 239 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude de la soumission, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire soit "Carrière Etchemin Inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la soumission la plus basse soit celle de "Carrière Etchemin Inc." au montant de 89 239 \$ taxes nettes, conditionnellement à ce que les aides financières demandées soient approuvées;

QUE le montant total du projet « Travaux de terrassement et de finition de surface pour l'aérodrome de Lac-Etchemin » (incluant le présent contrat) au montant de 108 452 \$ taxes nettes se finance de la façon suivante :

- Plan de relance de la MRC Les Etchemins : 75 916 \$ (aide financière couvrant 70 % des coûts) et le montant restant de 32 536 \$ sera financé par la Municipalité de Lac-Etchemin comme part du milieu, de la manière suivante :
 - Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 : 11 627 \$.
 - Fonds général de la municipalité : 20 909 \$.

Le maire fait appel au vote sur cette résolution.

Votent en faveur : Mme la conseillère Judith Leblond et MM. les conseillers Guyda Deblois et Sébastien Ouellet.

Votent contre : Mme la conseillère Marie-Pierre Lamontagne et MM. les conseillers Patrick Lachance et Yannick Dion.

M. le maire Camil Turmel vote en faveur.

Adoptée à la majorité.

112-06-2020
5.2

PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA « POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS » ANNÉE 2020-2021 DE LA MRC LES ETCHEMINS - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE FINITION DE SURFACE POUR L'AÉRODROME DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente le projet « Travaux de terrassement et de finition de surface pour l'aérodrome de Lac-Etchemin » au montant de 108 452 \$ taxes nettes dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants » année 2020-2021 de la M.R.C. Les Etchemins. Le financement du projet se fera de la façon suivante :

- Plan de relance de la M.R.C. Les Etchemins : 75 916 \$ (aide financière couvrant 70 % des coûts) et le montant restant de 32 536 \$ sera financé par

la Municipalité de Lac-Etchemin comme part du milieu, de la manière suivante :

- o Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 : 11 627 \$.
- o Fonds général de la municipalité : 20 909 \$.

QUE M. Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter la demande pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin et à signer les documents et ententes afférents.

Adoptée à l'unanimité.

113-06-2020
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON D'HUILE À CHAUFFAGE, DE DIESEL ET D'ESSENCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2023

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 20 mai 2020;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous représente seulement les frais d'administration et la marge de profit pour chaque litre de produits pétroliers vendus. Ce montant par litre doit être ajouté aux prix en vigueur fournis par l'O.B.G., le lundi de chaque semaine.

PRODUITS	QUANTITÉS APPROXIMATIVES 2020-2023 (EN LITRES)	PRIX DES SOUMISSIONNAIRES AU LITRE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET MARGE DE PROFIT			
		Paquet et Fils Ltée Lévis	Philippe Gosselin et ass. Ltée Sainte-Marie	Corporation de pétroles Parkland Montréal	Harnois Énergies inc. Saint-Thomas
DIESEL -40 CLAIR	147000	-0.0319	-0.0202	0.0600	0.0669
DIESEL -25 CLAIR	189000	-0.0319	-0.0202	0.0000	0.0669
DIESEL COLORÉ	33000	-0.0319	-0.0202	0.0000	0.0669
ESSENCE ORD SP	54000	-0.0319	-0.0202	0.0080	0.0669
HUILE À CHAUFFAGE (NO 2)	42000	-0.0319	-0.0202	0.0225	0.0460

Note : La taxe fédérale d'accise, la taxe routière provinciale, la T.P.S et la T.V.Q ne sont pas incluses dans les prix ci-haut.

Considérant que la firme "Paquet et Fils Ltée" a déposé la soumission la plus basse;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de fourniture de produits

pétroliers à la firme "Paquet et Fils ltée";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la soumission de "Paquet et Fils ltée" soit retenue pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 et que ce distributeur soit autorisé à vendre à la Municipalité de Lac-Etchemin les produits pétroliers (essence, huile à chauffage, diesel clair et diesel coloré) aux prix et aux conditions indiqués dans le bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

114-06-2020
5.4

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À ABRASIFS ET MODE DE FINANCEMENT

Considérant que l'entrepôt à abrasifs est dans un état vétuste;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la construction d'un bâtiment à abrasifs;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 30 mars 2020;

Considérant que cinq (5) offres ont été reçues et jugées conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
- Construction JL Groleau inc. Saint-Georges	367 800,00 \$
- Les Constructions GBM inc. Beauceville	375 600,00 \$
- Construction M. inc. Lévis	386 000,00 \$
- 9076-0372 Québec inc. (Construction Marc Rancourt) Lac-Etchemin	410 111,23 \$
- Les Constructions Binet inc. Saint-Benoît	495 542,25 \$

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement, après étude de la soumission conforme, recommande l'adjudication du contrat à "Construction JL Groleau inc.";

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée au MAMH dans le cadre du Programme "Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Volet 1 - Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire" et que la municipalité a reçu une correspondance à l'effet que notre demande est jugée prioritaire par le ministère et qu'elle est retenue pour l'octroi d'une aide financière de 65% du montant total du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accorde au soumissionnaire conforme soit

"Construction JL Groleau inc.", le contrat pour la construction d'un bâtiment à abrasifs conformément aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission, le tout conditionnel à l'obtention de l'autorisation définitive d'aide financière dans le cadre du Programme "Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Volet 1 - Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire" (Construction d'un entrepôt pour abrasifs - Dossier no 2023184);

QUE la municipalité emprunte la part assumée par la municipalité relative à ce contrat à son fonds de roulement.

Le maire fait appel au vote sur cette résolution.

Votent en faveur : Mmes les conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et MM. les conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance et Sébastien Ouellet.

Vote contre : M. le conseiller Yannick Dion.

Adoptée à la majorité.

115-06-2020
5.5

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE M. DAVID GOSSELIN AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant l'appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur aux travaux publics de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que suite au processus d'embauche, les membres du comité de sélection recommandent au Conseil municipal de procéder à la nomination et à l'engagement de M. David Gosselin audit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente, l'engagement de M. David Gosselin à titre de coordonnateur aux travaux publics et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat d'engagement à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

116-06-2020
6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE 100 BALISES DE REPÉRAGE 9-1-1 DE NUMÉROS CIVIQUES ET LE REMPLACEMENT DE 250 POTEAUX DE BALISES

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a procédé à l'achat de 1 000 balises de repérages 9-1-1 de numéros civiques pour la Municipalité de Lac-Etchemin en mai 2012 et que la garantie applicable sur ces balises était de 10 ans selon les spécifications du devis;

Considérant que 230 poteaux en acier galvanisé ont été remplacés en mai 2016 sous garantie sans frais par Signalisation Kalitec inc. suite à l'écaillage de la peinture des poteaux situés dans les secteurs où il y a épandage d'abrasifs;

Considérant qu'après une vérification récente de l'état des poteaux, 250 poteaux en acier galvanisé sont à remplacer toujours suite à l'écaillage de la peinture des poteaux situés dans les secteurs où il y a épandage d'abrasifs;

Considérant que la municipalité doit procéder à l'achat de 100 nouvelles

balises complètes pour les nouvelles constructions et infrastructures pour les prochaines années;

Considérant qu'après vérification auprès de Signalisation Kalitec inc. au sujet de l'état des poteaux et d'une demande de soumission pour l'achat de 100 nouvelles balises, Signalisation Kalitec inc. s'engage à fabriquer sans frais, 250 poteaux ronds en aluminium en remplacement de ceux en acier galvanisé et à assumer en entier les frais d'installation desdits poteaux sur le territoire de la municipalité et fournir 100 balises complètes avec poteaux ronds en aluminium peint au prix de 10 186,79 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Signalisation Kalitec inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme "Signalisation Kalitec inc.", la fabrication sans frais de 250 poteaux ronds en aluminium en remplacement de ceux en acier galvanisé et à assumer en entier les frais d'installation desdits poteaux sur le territoire de la municipalité et la fourniture de 100 balises complètes avec poteaux ronds en aluminium peint au prix de 10 186,79 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

117-06-2020
6.2

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2020-121 - MME VÉRONIQUE MERCIER, AU 1493, ROUTE 277, LOT NUMÉRO 3 601 775, ZONE 15-CH, À LAC-ETCHEMIN

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 12 mai 2020;

Considérant que la demande a pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, soit une résidence unifamiliale dans laquelle il est exercé un usage commercial complémentaire à l'habitation de type salon de coiffure. L'agrandissement demandé est dans le but d'ajouter une salle d'attente à l'entrée afin de favoriser le respect des nouvelles mesures de distanciation en lien avec la pandémie. L'empiètement dans la cour avant serait d'une distance de 1,25 mètre, soit une distance de 7,75 mètres de la ligne avant lorsque la norme, à l'article 6.2.1 du règlement de zonage 62-2006, prévoit une marge de recul arrière de 9 mètres pour cette zone;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le fait d'autoriser ladite dérogation, permet à la demanderesse d'avoir plus d'espace pour recevoir sa clientèle et de permettre de respecter les distanciations sociales en raison de la pandémie;

Considérant que les autres résidences voisines sont localisées à une distance similaire du projet demandée par la demanderesse;

Considérant que le droit de vue pourra être respecté;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-121 soit et est approuvée par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

118-06-2020
6.3

DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 1540, ROUTE 277, LOT NUMÉRO 3 601 633, ZONE 07-CH, À LAC-ETCHEMIN-GARAGE HERMANN JACQUES

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par Passion FM qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 1540, route 277, localisé dans la zone 07-CH;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 27 avril 2020 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée);

Considérant qu'un avis public a été publié le 29 avril 2020 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposée dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 1540, route 277, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par la reconstruction d'un nouveau bâtiment commercial sur le même site que le bâtiment actuel, et ce, conformément aux documents déposés par le demandeur en date du 27 avril 2020;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin une lettre de l'institution

financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

119-06-2020
6.4

REPLACEMENT DE LA PROCÉDURE CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE D'UNE DURÉE DE 15 JOURS – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-2020 AMENDANT LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin remplace la procédure concernant la tenue d'une assemblée publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, ceci au regard du projet de règlement numéro 197-2020 amendant la réglementation d'urbanisme et en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-33 actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

120-06-2020
7.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique culturelle ainsi que la durée de leur mandat :

Membres d'office :

M. Sébastien Ouellet, conseiller municipal;
(Agit comme président (article 11))

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;
(Agit comme personne-ressource et secrétaire (article 9 & 10))

Représentants de la population :

Siège no.1	Mme France Tanguay	(juin 2019 à mai 2021);
Siège no.2	M. Michel Vachon	(juin 2020 à mai 2022);
Siège no.3	M. André Turmel	(juin 2019 à mai 2021);
Siège no.4	M. Louis Dion	(juin 2020 à mai 2022);
Siège no.5	Mme Andrée Langlois	(juin 2019 à mai 2021).

Adoptée à l'unanimité.

121-06-2020
7.2

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR - SAISON 2020

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche des étudiants pour le camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues au poste de moniteurs;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné de la responsable du camp de jour et de quelques moniteurs de l'an passé) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2020, à savoir :

Coralie Drouin, Marianne Brochu, Olivier Richard, Samuel Leblanc, Félix Boivin, Charlotte Breton, Marie-Soleil Bolduc, Félicia Lapointe et Krystelle Lapointe;

QUE le Conseil municipal autorise le gérant d'aréna/animation loisirs, M. José Poulin, à signer les contrats à intervenir entre les moniteurs du camp de jour - saison 2020 et la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

122-06-2020
7.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE LA DALLE DE BÉTON INCLUANT LES ESCALIERS ET AJOUT D'UNE COUCHE DE POLYURÉTHANE À L'ENTRÉE PRINCIPALE AU CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation auprès de deux (2) soumissionnaires locaux;

Considérant que la municipalité n'a reçu qu'une offre de service;

Considérant que l'offre a été reçue et jugée conforme à nos demandes pour la réparation du balcon et des escaliers;

Considérant que, suite au dépôt de l'offre, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

COMPAGNIE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Béton surface inc. L'Islet	11 542,79 \$
Beauce Innovation	Refus

Considérant que l'entrepreneur "Béton surface de l'Islet." est le soumissionnaire conforme lors de l'appel par invitation et qu'il répond à nos exigences;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le montant net de ce contrat sera payé à même le fond général tel que prévu au budget lors des prévisions budgétaires 2020 pour la réparation de la dalle de béton à l'entrée principale du Centre des arts et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Aucun point pour cet item.

123-06-2020
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour mai 2020 pour la somme de 254 471,57 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 183 373,29 \$ et déboursés directs : 71 098,28 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

14 mai 2020

Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, afin d'annoncer une aide financière de 258 895 \$ pour le projet de construction d'un entrepôt à abrasifs s'appliquant à un coût maximal admissible de 398 300 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales.

Un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement sera transmis prochainement.

11. AFFAIRES NOUVELLES :

11.1 SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

Aucun point pour cet item.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

~~Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.~~

~~Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens.~~

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Considérant que la rencontre se tient par vidéoconférence, ce point n'est pas à considérer.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRETARIE-TRÉSORIER